

## SOMMES ALLOUÉES : POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La fin de l'année scolaire arrive à grands pas et nous sommes à vérifier l'utilisation de sommes allouées dans le cadre de l'application de certaines clauses de la convention collective.

Normalement, tous les centres et écoles se sont vu accorder des sommes permettant l'accompagnement des enseignantes et enseignants en situation d'insertion, pour les libérer de façon ponctuelle des cours et leçons ou d'activités d'éveil et de formation, afin qu'ils puissent rencontrer leur mentor (annexe XLIX).

Pour valider si les sommes ont effectivement été utilisées à cette fonction, nous avons besoin de certaines informations (non nominatives) :

- Nombre d'enseignantes et d'enseignants que vous avez accompagnés;
- Estimation du nombre de rencontres tenues pour l'accompagnement du personnel en insertion professionnelle;
- Si vous le savez, nombre de libérations qui ont été accordées au personnel en insertion professionnelle pour ces rencontres.

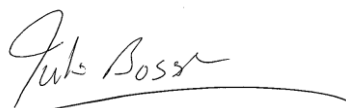
Nous n'avons pas besoin de données précises. Ces informations pourront nous permettre de questionner l'employeur lorsqu'il fournira les informations quant à l'utilisation des sommes, au début de la prochaine année scolaire, le cas échéant.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Pierre Morin  
1<sup>er</sup> vice-président



Julie Bossé  
2<sup>e</sup> vice-présidente

Syndicat de l'enseignement  
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood  
Laval (Québec)  
H7N 4B2

Téléphone :  
450 978-1513

Télécopieur :  
450 978-7075  
[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)